

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2017

Sous la présidence de Monsieur Denis BLOUET, Maire

Etaient présents : Mmes GONÇALVES, FISCHBACH, GEORGIN, TAESCH, WEINMANN,
 MM. ROLLET, AMBROSIN, FRANCK, HIPPERT, MALLET, SCHWARTZ, SPENDOLINI, TEMPORALE,

Absents excusés : Mmes KREUTZ (procuration à Mme GONÇALVES), BECKER (procuration à M. BLOUET) HAFNER (procuration à Mme WEINMANN), SCHMITT,

Le Conseil Municipal désigne Madame Evelyne KLEIN, secrétaire générale, comme secrétaire de séance.

Le Maire demande aux conseillers municipaux et personnes présentes dans la salle, de respecter une minute de silence en hommage à Madame Simone VEIL.

Démission d'un conseiller municipal

35/17 Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Michel DELEMONTTE en date du 29 Juin 2017, faisant part de sa décision de quitter le Conseil Municipal, pour des raisons personnelles.

Conformément à l'article L 270 du code électoral qui stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Monsieur DELEMONTTE pourrait être remplacé. Le Maire prend contact avec les personnes faisant partie de la liste correspondante pour remplacer M. DELEMONTTE.

En cas de refus de l'ensemble des candidats, le poste restera vacant.

M. SPENDOLINI, tient à saluer l'implication très constructive et sans état d'âme de M. DELEMONTTE, dans la nouvelle équipe municipale constituée en 2014 et le remercie pour son action et son esprit positif au sein du Conseil Municipal.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2017

Rythmes scolaires

36/17 Le conseil municipal est amené à délibérer sur l'éventuel retour d'un rythme scolaire basé sur une semaine d'enseignement à 4 jours. Le maire rappelle que la réforme des rythmes scolaires de 2013 mise en place en 2014 sur notre commune, a étalé les 24h00 d'enseignement sur 9 demi-journées.

Conformément aux objectifs et directives gouvernementales, la collectivité a mis en place les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) appelées aussi TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec les moyens adaptés pour atteindre les objectifs recherchés. Cette organisation n'a cessé de s'améliorer durant les 3 années qui ont suivi.

Le décret N° 2017-1108 du 27 Juin paru au JO du 28 juin, qui vous a été transmis dès sa parution le 29 juin, autorise un retour à la semaine de 4 jours sur dérogation et sous certaines conditions :

- Demande de dérogation conjointe collectivité et conseil d'école
- Respect de règles de répartition
- Garantie de la qualité éducative des activités périscolaires proposées.

Cette dérogation pressentie dès la mi-mai par le corps enseignant a amené celui-ci à lancer un sondage d'opinion auprès des parents appelés à s'exprimer sur le sujet. Les résultats de ce sondage sont mentionnés dans le compte-rendu du conseil d'école du 2 juin 2017.

Le maire donne lecture du conseil d'école primaire du 2 juin et de celui du 12 juin propre à l'école maternelle. Puis, il explique la nécessité du conseil d'école commun du 30 juin dont il donne lecture également.

Sur la base des informations rappelées ci-dessus, le maire ouvre le débat.

Les élus font part de leurs avis :

- Une concertation avec les parents, élus et assistantes maternelles avait eu lieu en 2014, il est souhaitable de faire de même pour revenir à la semaine de 4 jours
- Prendre une décision trop rapidement, n'est pas judicieux puisque risque d'évolution pour la rentrée 2018
- Plus besoin d'assurer les NAP, si on retourne à une semaine de 4 jours
- L'avis favorable des parents et enseignants au retour à la semaine des 4 jours dès 2017 est bien pris en compte, mais les élus se doivent d'analyser les répercussions sur la gestion du personnel en place pour les activités périscolaires.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2017

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- Considérant que la règle des rythmes scolaires applicable est 4,5 jours
- Considérant qu'une dérogation est une exception réservée aux communes n'ayant pas pu mettre en place des NAP
- Considérant qu'il est reconnu que les NAP proposées à CORNY SUR MOSELLE sont conformes à la réforme de 2013 et qui plus est, donnent satisfaction
- Considérant que le retour à 4 jours obligerait la municipalité à licencier un ou deux agents
- Considérant le positionnement et l'avis prononcé des parents et enseignants au cours du conseil d'école extraordinaire du 30 juin
- Considérant les réponses apportées aux questions posées au cours de ce débat
- Considérant les incertitudes et le manque de garantie que la municipalité peut apporter sur la mise en place d'activités périscolaires en cas de retour à 4 jours
- Considérant le projet d'évaluation des rythmes scolaires en 2018, annoncé par le ministre de l'éducation nationale
- Considérant qu'il est probable que d'autres adaptations interviennent pour la rentrée 2018
- Conformément au décret N° 2017-1108,

Décide à 10 voix pour, 3 contre et 4 abstentions, de ne pas formuler de demande de dérogation et de maintenir les rythmes scolaires à 4 jours et demi pour la rentrée 2017.

Création d'une commission pour les procédures de délégation de service public

37/17 Conformément à l'article L 1411-5 du Code Générale des Collectivités Locales, il convient de créer une commission chargée des procédures de délégations de service public.

Cette commission est composée du Maire, président et de 3 membres du conseil municipal, titulaires et 3 membres du conseil municipal, suppléants

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de prendre les membres faisant partie de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- Thierry ROLLET, Daniel AMBROSIN, Jean-Michel FRANCK – titulaires
- Nicole KREUTZ, Pierre SCHWARTZ, Nicolas TEMPORALE - suppléants

Convention à passer avec l'ADENAS (association de gestion de l'Orangerie)

38/17 La convention passée avec l'ADENAS, concernant la gestion de la résidence l'Orangerie, arrive à échéance le 11 Octobre 2017.

C'est pourquoi le Maire propose au Conseil Municipal le projet de convention figurant en annexe dont il donne lecture. Celui-ci définit les charges et obligations de la Commune, propriétaire des locaux et de l'association, gestionnaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à cette convention.

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2017

Baptêmes de rues, espaces et bâtiments

39/17 Les travaux de transformation du bâtiment ETHIS en groupe scolaire, la réalisation des cours de récréation entraînent une modification du centre du village avec notamment la création d'une nouvelle voie. Nous avons été sollicités par des associations pour profiter de ces transformations pour rebaptiser le bâtiment appelé ETHIS de CORNY et la nouvelle rue. De même, le conseil municipal, associé à l'AS CORNY souhaite donner un nom au stade d'honneur récemment rénové.

Nom du nouveau groupe scolaire :

Le Maire donne lecture de la lettre de l'association Thanks'Gis, en date du 5 Juillet 2017, qui propose de nommer le nouveau groupe scolaire « Jack Kirby », dessinateur des héros de bandes dessinées américaines, ayant participé aux combats de septembre 1944. Ce nom pourrait rappeler son passage à CORNY.

Le Conseil Municipal à 16 voix contre 1, décide de ne pas rebaptiser le groupe scolaire « Jack Kirby », mais de conserver l'appellation actuelle : ETHIS de CORNY.

M. AMBROSIN, propose de mettre le nom de Jack Kirby sur le futur jardin d'enfants, avec des figurines des héros de bandes dessinées.

Le Conseil Municipal soumettra cette proposition à l'association Thanks'Gis le moment venu.

Pour la nouvelle rue :

En ce qui concerne la nouvelle voie de circulation qui sera créée, le Maire propose de la nommer rue de Verdun.

Dans chaque village une rue, un bâtiment, un espace devrait porter le nom de la ville de la paix. Cette rue longeant la place du souvenir s'y prête particulièrement.

Le Conseil Municipal à 16 voix pour et 1 abstention, accepte cette proposition.

Pour le stade de football :

L'A.S CORNY et la municipalité avancent le nom de Jean GUICHARD, Maire de la commune de 1964 à 2001 et Président de l'A.S. et fervent soutien de toutes les associations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

Bibliothèque : retrait de livres

40/17 L'association CORNY'THEQUE souhaite procéder à un « désherbage » de leurs ouvrages. Cela consiste à retirer certains documents à des fins de réforme, pour intégrer des nouveautés.

Les livres retirés seront soit vendus en brocante, soit donner à des associations ou mis à disposition dans la boîte à livres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au « désherbage ».

COMMUNE de CORNY-sur-MOSELLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JUILLET 2017

Cours d'écoles : honoraires du Maître d'Oeuvre

40/17 Dans le cadre de la réalisation des cours d'écoles qui s'effectue dans la continuité de la réhabilitation de l'espace ETHIS en groupe scolaire, le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des honoraires du Maître d'œuvre correspond à 11,25 % du coût des travaux comme demandé dans la délibération du 30 Septembre 2016, soit 23 527,24 € HT pour un montant de travaux de 209 131 € HT.
Le Conseil Municipal prend note de cette information.

DIVERS

41/17 Camping International de France (CIF) - Demande de tarif préférentiel

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier émanant de M. ANTON Armand, Président de l'association CIF Lorraine qui souhaite louer la salle des fêtes du 25 au 27 Mai 2018, pour un rassemblement de campeurs, caravaniers et camping caristes, au camping du Pâquis.

M. ANTON sollicite un tarif préférentiel pour la location de la salle, en arguant du fait que cette association est à l'origine de la création du camping.

Après délibération, le Conseil Municipal à 12 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, décide de louer la salle au tarif des gens de CORNY, soit 600 €.

La séance est close à 21 heures 20.

Délibérations n° 35/17 à 41/17

Emargements des membres présents :

Denis BLOUET Maire		Marie-Michelle HAFNER	EXCUSEE
Thierry ROLLET 1 ^{er} Adjoint		Bernie HIPPERT	
Nicole KREUTZ 2 ^o Adjoint	EXCUSEE	Guy MALLET	
Daniel AMBROSIN 3 ^o Adjoint		Claudine SCHMITT	EXCUSEE
Christine GONÇALVES 4 ^o Adjoint		Pierre SCHWARTZ	
Patricia BECKER 5 ^o Adjoint	EXCUSEE	Marcel SPENDOLINI	
Catherine FISCHBACH		Elisabeth TAESCH	
Jean-Michel FRANCK		Nicolas TEMPORALE	
Viviane GEORGIN		Sandra WEINMANN	